



Affaire 03-090626

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – demande de l'association Rythm'n Country Boots

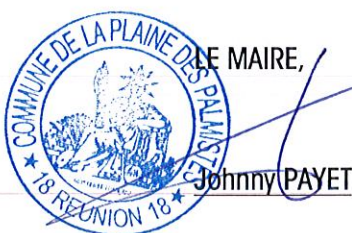
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 03 juin 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 27

Absents : 00

Procurations : 02

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

----- EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le NEUF JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

PROCURATION(S) : ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à BOYER Annie Claude – MAURER Mhedi Conseiller Municipal à PAYET Johnny

Publicité faite le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM03-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Affaire 03-090626

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – demande de l'association Rythm'n Country Boots

Le Maire informe l'assemblée que l'association, Rythm'n Country Boots a formulé une demande de subvention dans le cadre du régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs et non sportifs de la commune.

Par courrier du 16 avril 2026, l'association a sollicité la commune pour obtenir deux subventions pour un total de **1913,00 euros** afin de l'aider à financer l'organisation du déplacement vers l'hexagone dans le cadre du championnat du Trophée National de Country & line qui se tiendra les 13 et 14 juin 2026 à Périgueux. Le courrier reçu est annexé au présent rapport et détaille les différents postes de dépenses.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000,00 euros au titre de l'action portant pour le Championnat du Trophée National de Country & line.

Pour mémoire, le montant de l'enveloppe dédiée au déplacement des associations de la commune a été fixé à **15 000,00 euros** pour l'année budgétaire 2026. Le solde actuel des crédits affectés est de **12 600,00 euros**. Pour mémoire, voici le rappel des subventions déjà attribuées :

Date de Délibération	Association	Montant attribué en euros
DCM18-160426 du 16 avril 2026	Fight Club des Calumets	1000,00
DCM18-160426 du 16 avril 2026	En Plaine Musique	600,00
DCM18-160426 du 16 avril 2026	La Team SALAMALA	800,00

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 1000.00 euros à l'association Rythm'n Country Boots,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny RAYET

Association Rythm'n Country Boots
27 allée du Sud
97431 La Plaine des Palmistes
Téléphone : 0692 42 16 35
Email : rythmcountryboots@gmail.com

À l'attention de Monsieur le Maire et ses adjoints
Mairie de La Plaine des Palmistes
230 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes



La Plaine des Palmistes, le 24 avril 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL FINANCIER

Déplacement – Championnat / Trophée National Country & Line
Périgueux – 13 et 14 juin 2026

Participants : Isabelle Carpentier, Mélody Gallard, Corinne Dorr

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Poste	Montant (€)
Billet avion Isabelle Carpentier	728
Billet avion Mélody Gallard	728
Billet avion Corinne Dorr	897
Hébergement	472
Location véhicule	256
Carburant	250
Péages	82
TOTAL	3 413

RECETTES / FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS

Origine du financement	Montant (€)
Participation association Rythm'n Country Boots (100 € x 3)	300
Aide continuité territoriale sollicitée (200 € x 3)	600
Participation personnelle des compétitrices (200 € x 3)	600
TOTAL	1 500

Besoin de financement restant : 1 913 €

Le budget prévisionnel de ce déplacement s'élève à 3 413 €. Une partie du financement est assurée par l'association, les participantes ainsi que par l'aide à la continuité territoriale. Malgré ces contributions, un reste à charge de 1 913 € subsiste. Dans ce cadre, nous sollicitons le soutien de la commune de La Plaine des Palmistes afin de permettre la réalisation de ce projet sportif et la représentation de notre territoire au niveau national.

Fait à La Plaine des Palmistes,
Le 24 avril 2026

Le Président
Erick Benard

La Plaine des Palmistes, le 13 avril 2026

À l'attention de Monsieur le Maire
Mairie de la Plaine des Palmistes
230 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes



Objet : Demande d'aide financière exceptionnelle pour déplacement – Championnat / Trophée National de Country & Line les 13 et 14 juin 2026 à Périgueux

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous sollicitons l'octroi d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre de notre déplacement au Championnat / Trophée National de Country & Line, qui se déroulera les 13 et 14 juin 2026 à Périgueux.

Ce déplacement concerne :

- Isabelle Carpentier, animatrice de l'association Rythm'n Country Boots
- Melody Gallard, compétitrice
- Corinne Dorr, compétitrice
- Isabelle Carpentier, également engagée en tant que compétitrice

Dépenses	Montant (€)
Billet avion Isabelle Carpentier	728
Billet avion Melody Gallard	728
Billet avion Corinne Dorr	897
Hébergement	472
Location véhicule	256
Carburant	250
Péages	82
TOTAL	3413

Cette participation représente une belle opportunité de valoriser notre territoire et de représenter La Réunion à un niveau national.

Dans ce contexte, votre soutien serait d'une aide précieuse afin de nous permettre de concrétiser ce projet dans les meilleures conditions.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Association Rythm'n Country Boots
27 allée du Sud
97431 La Plaine des Palmistes
Téléphone : 0692 42 16 35
Email : rythmncountryboots@gmail.com
N° Préfecture : W9R3002061

ATTESTATION

Je soussigné M. Jim PAVADÉ, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse La Réunion, atteste que :

Mme Melody GALLARD,

licenciée à la Fédération Française de Danse (N° 20050527-gal-me46) par la structure **"Rythm'N Country Boots"**

a participé aux Trophée et Critérium Régionaux officiels 2026 de la Country & Line organisé le samedi 28 février 2026 à Bois De Nèfles Sainte Clotilde - gymnase du lycée Mémona H.A. sous l'égide de la FFDanse ;

a fini 1^{ère} dans sa catégorie Danse en Ligne Pop Line niveau 2 et a ainsi remporté deux fois la médaille d'or lors de cette double compétition sélective à la nationale;

et est ainsi sélectionnée pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera le 13 juin 2026 à Périgueux (24).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs/compétitrices de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, Sainte-Clotilde, le 02 avril 2026

Le Président du Comité Régional de Danse La Réunion,



Jim PAVADÉ



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 65 Chemin du portail – 97430 LE TAMPON – 97438 SAINTE-MARIE

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde -

Tél. 06 92 68 10 92
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM03-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

ATTESTATION

Je soussigné M. Jim PAVADÉ, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse La Réunion, atteste que :

Mme Isabelle CARPENTIER,

licenciée à la Fédération Française de Danse (N° 19660916-car-is6) par la structure **"Rythm'N Country Boots"**

a participé aux Trophée et Critérium Régionaux officiels 2026 de la Country & Line organisé le samedi 28 février 2026 à Bois De Nèfles Sainte Clotilde - gymnase du lycée Mémona H.A. sous l'égide de la FFDanse ;

a fini doublement 1ère dans sa catégorie Danse en Ligne niveau Novice et a ainsi remporté deux fois la médaille d'or lors de cette double compétition sélective à la nationale;

et est ainsi sélectionnée pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera le 13 juin 2026 à Périgueux (24).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs/compétitrices de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, Sainte-Clotilde, le 13 avril 2026

Le Président du Comité Régional de Danse La Réunion,



Jim PAVADÉ



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 65 Chemin du portail – 97430 LE TAMPON – 97438 SAINTE-MARIE

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde -

13 06 92 68 10 92
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM03-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

ATTESTATION

Je soussigné M. Jim PAVADÉ, en ma qualité de Président du Comité Régional de Danse La Réunion, atteste que :

Mme Corinne DORR,

licenciée à la Fédération Française de Danse (N° 19640609-dor-co57) par la structure **"Rythm'N Country Boots"**

a participé aux Trophée et Critérium Régionaux officiels 2026 de la Country & Line organisé le samedi 28 février 2026 à Bois De Nèfles Sainte Clotilde - gymnase du lycée Mémona H.A. sous l'égide de la FFDanse ;

a fini doublement 1^{ère} dans sa catégorie Danse en Ligne Ecriture Chorégraphique niveau Novice et a ainsi remporté deux fois la médaille d'or lors de cette double compétition sélective à la nationale;

et est ainsi sélectionnée pour participer à la compétition nationale de danse Country & Line « Trophée National » qui se déroulera le 13 juin 2026 à Périgueux (24).

Le Comité œuvre pour permettre aux compétiteurs/compétitrices de partir et concourir sereinement en Hexagone. Cette participation à une compétition nationale est importante dans le cadre de la structuration et du développement de la danse sur l'île de la Réunion ainsi que pour la représentativité de notre Département/Région.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, Sainte-Clotilde, le 13 avril 2026

Le Président du Comité Régional de Danse La Réunion,



Jim PAVADÉ



Fédération Française de Danse – Comité Régional La Réunion

Fédération agréée et délégataire du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Secrétariat : 65 Chemin du portail – 97430 LE TAMPON – 97438 SAINTE-MARIE

Siège Social : 20 Route Philibert TSIRANANA - 97490 Sainte-Clotilde

Tél. 06.92.68.10.92

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM03-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026